



ACADÉMIE
DE LYON

Liberté
Égalité
Fraternité

FLASH INFO Santé

Novembre 2022

Service de
médecine de
prévention en
faveur des
personnels

Le handicap

Définition du handicap selon la loi du 11/02/2005

Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie par une personne dans son environnement en raison d'une **altération importante durable ou définitive** d'une ou plusieurs fonctions physiques, mentales, sensorielles, cognitives ou psychiques, d'un trouble de santé invalidant, d'un polyhandicap.

Handicap et travail

Comment faire une demande de RQTH ?

Les formulaires sont à télécharger sur le site de la MDPH de son département de résidence, à remplir, puis à lui adresser.

Les dossiers sont ensuite étudiés par une équipe pluridisciplinaire de la MDPH qui rend un avis.

- [CERFA 15692*01](#) à renseigner par l'agent,
- [CERFA 15695*01](#) à renseigner par le médecin traitant ou spécialiste.

Les services médico-sociaux du rectorat peuvent aider pour cette demande.

Il n'y a pas d'obligation à transmettre la RQTH à son employeur.

Déconstruire les préjugés :

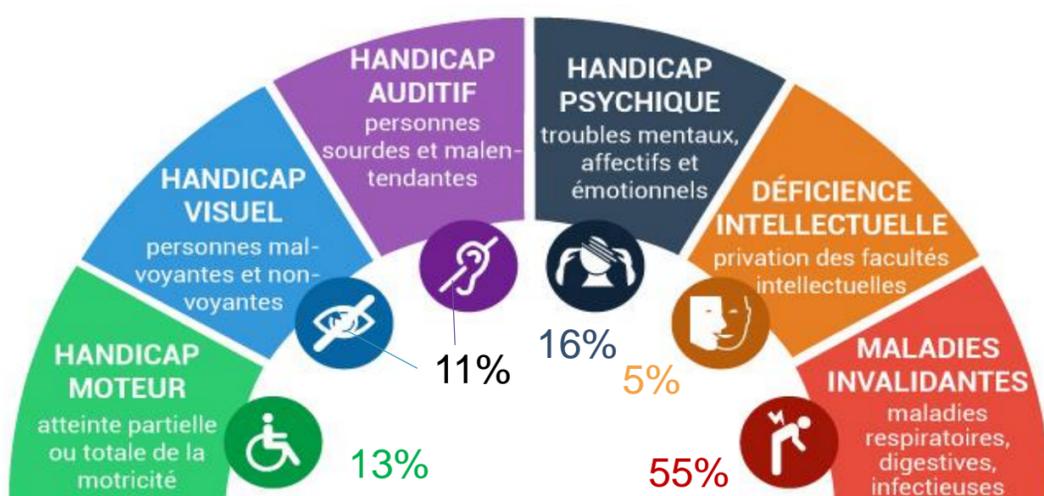
Le terme "*handicap*" traîne souvent derrière lui son lot de préjugés et de stéréotypes.

"Bannir l'idée que les gens se font du handicap comme étant une situation de déficience absolue" est une première étape de sensibilisation essentielle.

" Dans l'esprit commun, on oublie trop souvent que des collègues atteints de certains types de diabète, équipés d'un appareil auditif ou en rémission d'un cancer entrent eux aussi dans les critères de situation de handicap."

La RQTH (reconnaissance en qualité de travailleur handicapé) est une décision administrative qui permet de bénéficier de droits spécifiques :

- un accès favorisé à un emploi,
- un accès à la fonction publique par concours, aménagé ou non, ou par recrutement contractuel spécifique,
- une aide au maintien dans l'emploi avec des possibilités d'aménagements du poste de travail,
- une possibilité de départ anticipé à la retraite dès 55 ans.



Les personnes ressources au sein du rectorat

Le service de médecine de prévention en faveur des personnels

ce.ia01-medper@ac-lyon.fr
ce.ia42-medper@ac-lyon.fr
medecin@ac-lyon.fr

Le correspondant handicap
correspondant-handicap@ac-lyon.fr

Le service social en faveur des personnels

ce.ia01-ssocper@ac-lyon.fr
ce.ia42-ass@ac-lyon.fr
ce.ia69-ssocper@ac-lyon.fr